



Séance de la CIP-CSR du 17 juin 2013

Budget 2014 & Planification financière 2015-2017

1. Documents de référence

- Décision de l'Assemblée plénière
- Contributions des cantons
- Budget consolidé des quatre centres financiers et planification financière 2015-2017
- Commentaires du budget
- Moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire : travaux en cours ou à solliciter

2. Préambule

L'Assemblée plénière a adopté le budget 2014 et la planification financière pour les trois années suivantes le 8 mars dernier, à la suite des préavis favorables de la commission de gestion (COGEST) et de la conférence des secrétaires généraux (CSG).

Le budget 2014 prend en compte tous les éléments du règlement relatif à la gestion financière adopté le 25.11.2011 (RFi). Celui-ci soutient deux grands principes, transparence et planification, lesquels ont présidé aux travaux du Secrétariat général.

Pour le Secrétariat général et l'IRDP, il s'agit d'un budget de fonctionnement relativement stable pour les activités courantes, pour lequel il n'y aura pas d'indexation de la contribution par rapport à 2013 malgré un déficit annoncé de près de 380'000 francs. En effet, au vu du résultat des comptes 2012 et afin d'assurer un lissage, l'Assemblée plénière a décidé de déroger à l'article 28, alinéa 1, du règlement financier quant à la date de dissolution complète des réserves au 31.12.2012 et de reporter cette mesure de deux ans, soit jusqu'au 31.12.2014. Le montant des réserves, au lieu d'être rétrocédé aux cantons, servira :

- à provisionner, au 1^{er} janvier 2013, le montant de recapitalisation demandé par la caisse de pensions *prévoyance.ne*,
- à alimenter le capital de roulement prévu par le RFi,
- à absorber les excédents de charges des budgets de fonctionnement 2013 et 2014 du Secrétariat général et de l'IRDP.

Le budget 2014 de l'Unité des moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire est quant à lui un budget d'investissement variable, comprenant l'état actuel des projets en cours, dont la poursuite est indispensable et déjà suffisamment engagée.

3. Exposé des motifs : présentation du budget

L'ensemble des postes du personnel permanent est en hausse d'un EPT par rapport au budget 2013 (il s'agit d'un poste déjà accordé en 2013, cf. point 3.1). Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil neuchâtelois, il est prévu que la cotisation ordinaire de l'employeur à la Caisse de prévoyance s'élève dès 2014 à 14.7% (soit + 0.7 point par rapport à l'augmentation de 2 points anticipée au budget 2013).

3.1. Budget du Secrétariat général de la Conférence

Un excédent de charges de CHF 376'900 s'inscrit au budget (sans indexation des contributions). Les explications en sont les suivantes :

- Un poste à 100% de collaborateur scientifique chargé de la sélection de ressources documentaires multimédia et des collaborations avec la RTS en lien avec le Plan d'études romand a été créé en 2013 par un avenant à la décision d'adoption du budget 2013 lors de l'Assemblée plénière du 15 mars 2012. Ce poste ne figurait pas dans les chiffres du budget 2013. Il se répartit entre les centres financiers du SG et de l'UMER-SO et sera occupé à partir d'août 2013.
- Les ressources dédiées au suivi du PER comprennent toujours un poste partiel et temporaire qui prendra fin en décembre 2014.
- Le service informatique de l'Etat de Neuchâtel, en charge de toute la gestion informatique de la CIIP, a mis à jour la facturation de ses prestations selon la convention en vigueur, entraînant une notable augmentation des coûts.
- Le loyer du bâtiment du Faubourg de l'Hôpital 68 (siège du SG) a été augmenté courant 2012 (rattrapage de l'IPC depuis 2004).
- A l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la Conférence, le secrétaire général souhaite organiser une activité commune à l'ensemble du personnel, IRDP inclus.
- Degré secondaire 2 :
 - Dans le cadre du projet de plan d'études romand maturité professionnelle sur la base du nouveau PEC MP fédéral, un groupe de référence sera appelé à suivre les travaux réalisés par une dizaine de groupes de branches (frais à charge des cantons/écoles). Cependant une enveloppe financière de CHF 10'000 est prévue pour un éventuel accompagnement pédagogique et une expertise finale.
 - Le groupe de travail "Maturités spécialisées" doit pouvoir mandater une évaluation externe du modèle romand santé, conformément à la "*Décision CIIP sur les principes cadres de la maturité spécialisées santé romande du 26 mai 2011*" et aux attentes de la CDIP, nécessitant un montant de CHF 30'000.
- Orientation professionnelle : la provision destinée à la batterie romande de tests d'aptitudes sera utilisée en 2013. Elle devra suffire à couvrir l'ensemble du projet.
- MITIC : l'augmentation correspond au projet de Médiation de la culture cinématographique financé par l'Office fédéral de la culture selon la convention de prestations signée pour les années 2013 à 2015. La subvention figure sur le compte des contributions externes. Par ailleurs, la journée Romand'Tic est maintenue sur un rythme bisannuel.
- Pédagogie spécialisée : mise en œuvre du projet d'observatoire des troubles du spectre autistique pour la période 2013 – 2015, par le biais d'un contrat de prestations confié au Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) et à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP). Un suivi devra pouvoir s'inscrire dans un concept plus large, consistant en un « observatoire romand des handicaps » dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord sur la collaboration intercantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée, du 25 octobre 2007. La CLPS s'est également rattaché une commission de suivi et d'accompagnement de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation standardisée des besoins individuels dans le domaine de la pédagogie spécialisée (suivi PES).
- Affaires culturelles : la CDAC souhaite développer une réflexion propre sur un possible développement des dispositifs de soutien au livre et à l'écrit en Suisse romande, en regard des enjeux actuels. Il s'agira, à partir d'une analyse de la situation et des besoins, de définir un plan d'action au niveau régional, en lien avec les avancées prévues au niveau national. Un mandat en ce sens sera confié à un expert, si possible dès 2013. Un dispositif similaire est envisagé à partir de 2014 pour la médiation culturelle à l'école. (CHF 20'000/an lissé sur 4 ans).
- Éducation en vue d'un développement durable : un contrat de prestations sera confié à la nouvelle fondation nationale "éducation21", à hauteur de CHF 80'000, ceci dès janvier 2013, dans la suite des mandats confiés jusqu'alors à la FED et à la FEE pour CHF 40'000 chacune.

- Subventions pour :
 - les Assises du SER (CHF 20'000 bisannuel)
 - la Fondation La Science appelle les Jeunes (CHF 15'000 annuel), tout en demandant à la CLPO de se positionner sur l'opportunité d'un renforcement romand à SAJ, justifiant le maintien d'un soutien financier mutualisé.
 - l'AIDEP (inspecteurs et directeurs du degré primaire) et la CROTCEs (directeurs du degré secondaire I). Pour la CROTCEs, la subvention actuellement versée directement par les cantons le sera dorénavant via la CIIP. Ce faisant, le budget CIIP passe de CHF 6'000 pour la seule AIDEP à CHF 30'000 par transfert des parts cantonales attribuées à la CROTCEs.

Pour plus de transparence, l'ensemble des subventions est désormais regroupé sur un compte intitulé "soutien à des organisations tierces" (sous point 34).

3.2. Institut de recherche et de documentation pédagogique

Un excédent de charges de CHF 2'700 s'inscrit au budget (sans indexation des contributions). L'Assemblée plénière n'a pas retenu pour l'instant la proposition de pourvoir dès 2014, un poste de chef de projet pour les épreuves romandes communes. Elle va tout d'abord mettre sur pied une Task-force appelée à examiner la stratégie de l'Institut, ses missions, son fonctionnement et la répartition des tâches au sein de l'entité, ceci dans un concept de redéfinition des priorités et de renforcement de la collaboration avec les services de recherche cantonaux et avec les Hautes Ecoles.

D'autres projets se poursuivent, financés sur l'enveloppe ordinaire, comme effets de l'entrée en vigueur de la convention scolaire romande :

- suivi de l'introduction du PER : élaboration d'items de tests, principalement utilisables dans le projet qui sera défini pour les épreuves romandes communes, mais aussi dans le cadre des évaluations nationales fondées sur les standards ;
- projet "indicateurs, monitoring du PER et de la CSR" ;
- suivi de l'introduction de la 2^e langue étrangère, accompagnement de la mise en place et de l'évaluation des classes pilotes, puis de la généralisation ; soutien à l'évaluation du projet Passepartout avec financement externe ;
- le compte "consortium romand" finance le projet PISA romand, dont la fin est prévue en 2015.

3.3. Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire (UMER-SO)

3.3.1. Crédits d'investissement

Le tableau des crédits d'investissement en cours et à solliciter montre tous les chantiers ouverts et à ouvrir de manière prévisionnelle, inclus dans le budget 2014 et la planification financière. Les mécanismes d'autofinancement de cette unité, adoptés par la commission de gestion pour le budget 2013, ont été appliqués. Les gros chantiers à venir sont les suivants :

- renouvellement des moyens de mathématiques cycle 1 et 2 entre 2014 et 2018, à commencer par les degrés 7-8 ;
- réalisation des moyens Histoire 9-11 et Géographie 9-11, livrables entre 2015 et 2017.

L'Assemblée plénière a décidé de ne pas retarder ces projets, jugés prioritaires.

Le principe d'engagement préalable des cantons au niveau des commandes ne s'appliquera qu'à partir de ces nouveaux projets. Les tirages indiqués pour les projets lancés avant 2013 sont par conséquent des estimations fondées sur l'expérience et peuvent être sujets à forte variation.

Le besoin de financement reste très important, particulièrement pour les prochaines années. L'Assemblée plénière souhaite s'en tenir à la planification de la réalisation des moyens d'enseignement romands, remise à jour le 1^{er} avril 2013.

3.3.2. Plate-forme électronique des ressources en ligne

La plate-forme électronique développée pour le PER s'ouvre aux ressources en ligne. Tous les frais de fonctionnement correspondants sont assurés par le biais de centimes additionnels ajoutés à chaque ouvrage produit par l'UMER. Une importante réflexion sera lancée au printemps 2013 pour déterminer les attentes des cantons et les développements prévisibles, encore à planifier sur le plan du budget et de l'organisation, pour les ressources et les publications en ligne.

3.4. Unité des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (UMER-FP)

Le secteur de la formation professionnelle prend une telle ampleur qu'il est nécessaire de se repositionner en regard d'un nouveau mandat (2014-2017) de prestations d'édition de supports de cours entre le SEFRI, la CIIP et le GLIMI au Tessin, les négociations devant être menées pour conduire à la signature d'un nouveau contrat de quatre ans d'ici à l'été 2013.

Pour rappel, l'activité d'édition des supports de cours pour la formation professionnelle est financée par :

- une subvention du SEFRI en faveur de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr) ; cette subvention se monte à 60% des frais de fonctionnement de la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME) et du Gruppo di lingua italiana per i materiali d'insegnamento (GLIMI) pour les projets subventionnés ;
- une contribution forfaitaire de CHF 2.-- par apprenti(e) versée par les écoles professionnelles, ce qui représente environ 4% du chiffre d'affaires ;
- pour le reste, la vente des ouvrages aux apprenti(e)s via les écoles professionnelles, les librairies, les entreprises formatrices, les particuliers ;

permettant de couvrir ainsi la totalité des coûts, y compris par le traitement de projets non subventionnés et bénéficiaires.

En conclusion, le budget de l'UME-FP se doit d'être équilibré, une réserve positive étant acceptée pour ce centre de charges par le RFI.

4. Recapitalisation de la caisse de pensions *prévoyance.ne*

La Caisse de pensions *prévoyance.ne* a annoncé en automne 2012 le montant estimé comme apport supplémentaire des employeurs pour la recapitalisation de la caisse. Il s'agit dans un premier temps, **d'ici 2014**, de constituer une réserve de fluctuation de valeurs d'un montant total de CHF 270 millions qui, pour la CIIP, représente **CHF 1,045 million**. Dans un deuxième temps et après une phase transitoire de 5 ans, il est prévu un nouvel apport des employeurs de l'ordre de CHF 60 millions **en 2019**, soit **CHF 232 mille** pour la CIIP. La Caisse confirmera les montants définitifs en été 2014.

L'Assemblée plénière a souhaité provisionner cette dépense exceptionnelle dans le cadre de la dissolution des réserves au terme de l'exercice 2012.

5. Clé de répartition des contributions cantonales

La clé de répartition est mise à jour pour une période de cinq ans selon la population résidente permanente par canton établie par l'Office fédéral de la statistique 2011. Concernant la répartition linguistique de la population dans les trois cantons bilingues (BE, FR, VS), le Comité de la CDIP a adopté une nouvelle clé basée sur un modèle comptabilisant tous les élèves de la scolarité obligatoire par langue d'enseignement (année scolaire 2010/2011). L'évolution démographique conduit à une différence marquante pour FR et VS, augmentant leur part francophone par rapport à leur part alémanique.

Contact : florence.gillet@ne.ch, tél. 032 / 889 86 27

SG CIIP / 28 mars 2013 / fgi/oma



DÉCISION DE LA CIIP DU 8 MARS 2013

Budget 2014 et planification financière 2015 – 2017

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 5, alinéa 2/j de ses Statuts du 25 novembre 2011,

vu l'article 7, du Règlement de gestion financière du 25 novembre 2011,

sur préavis favorables de la commission de gestion, du 16 janvier 2013, et de la conférence des secrétaires généraux, du 6 février 2013,

décide :

**Secrétariat général de la
Conférence intercantonale
de l'instruction publique
(SG CIIP)**

Article premier ¹ Le budget 2014 du secrétariat général de la Conférence est adopté; il se monte à CHF 3'957'200 et comporte 14.75 postes permanents.

² Il est financé par une contribution des cantons s'élevant à CHF 3'452'243 (pas d'indexation).

³ L'excédent de charges de CHF 376'957 est absorbé par le solde de la réserve.

**Institut de recherche et de
documentation pédagogique
(IRDP)**

Art. 2 ¹ Le budget 2014 de l'IRDP est adopté; il se monte à CHF 2'583'800 et comporte 10.2 postes permanents ainsi que des postes temporaires d'assistants de recherche. L'Assemblée plénière renonce, pour l'instant, à engager un chef de projet pour les épreuves romandes communes.

² Il est financé notamment par une contribution des cantons s'élevant à CHF 2'153'304 (pas d'indexation).

³ Une contribution au consortium romand Pisa est prévue jusqu'en 2015.

⁴ L'excédent de charges de CHF 2'796 est absorbé par le solde de la réserve.

**Unité des moyens
d'enseignement romands
pour la scolarité obligatoire
(UMER-SO)**

Art. 3 ¹ Le budget 2014 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté; il se monte à CHF 13'547'152. Il comporte 6.3 postes fixes.

² Le budget est équilibré par une contribution des cantons au titre de crédits d'engagement pour les moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire, selon la même clé de répartition que la contribution ordinaire. De l'excédent de charges de CHF 3'249'995 moins l'amortissement prévisible rendu aux cantons de CHF 1'155'003, il résulte une contribution de CHF 2'094'992 en 2014, sous réserve de l'évolution des projets et des commandes des cantons.

³ Le programme des travaux de réalisation est adopté selon la liste retenue dans le budget. Le Secrétariat général communique la planification de mise à disposition des moyens d'enseignement qui en découle.

Unité des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (UMER-FP)

Art. 4 L'Assemblée plénière prend acte du budget de l'Unité des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle. Le budget est équilibré par les ventes ainsi qu'une subvention du SEFRI (sous réserve du contrat à renégocier pour 2014) et une contribution forfaitaire par apprenti(e) des écoles professionnelles. L'UMER-FP dispose d'une réserve propre inscrite au bilan.

Dérogation du règlement financier du 25.11.2011

Art. 5 Sur la base du résultat des comptes 2012, l'Assemblée plénière décide de déroger à l'article 28, alinéa 1, du règlement financier quant à la date de dissolution complète des réserves au 31.12.2012 et de reporter cette mesure de deux ans, soit jusqu'au 31.12.2014. Le montant des réserves, au lieu d'être rétrocédé aux cantons, servira :

- à provisionner le montant de recapitalisation demandé par la caisse de pensions *prévoyance.ne*,
- à alimenter le capital de roulement prévu par le RFi,
- à absorber les excédents de charges des budgets de fonctionnement 2013 et 2014 du Secrétariat général et de l'IRDP.

Versement des contributions

Art. 6 Les cantons s'engagent à verser les contributions à hauteur de 70% en janvier 2014 et le solde en juin 2014. Deux factures leur parviendront à chaque fois, séparant ainsi les crédits de fonctionnement des crédits d'investissement.

Clé de répartition entre les cantons

Art. 7 La nouvelle clé de répartition est adoptée. Elle prend en compte la clé de la CDIP pour les trois cantons bilingues.

Planification financière

Art. 8 La planification financière indicative 2015-2017 est adoptée.

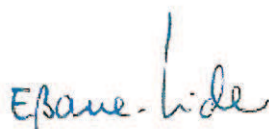
Provision des vacances et heures supplémentaires

Art. 9 En regard du modèle comptable harmonisé MCH2, considérant qu'il n'y a pas de charges financières puisque les vacances ou heures supplémentaires sont reprises en nature, conformément au règlement des fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel, l'Assemblée plénière décide de ne pas provisionner ces montants.

Exécution et communication

Art. 10 Le secrétaire général exécute la présente décision et la porte à la connaissance des organes permanents concernés.

Neuchâtel, le 8 mars 2013



Elisabeth Baume-Schneider
Présidente



Olivier Maradan
secrétaire général

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Récapitulatif des contributions ordinaires des cantons ainsi que pour l'UMER*, 2013 à 2017

Clé de répartition reconduite jusqu'en 2013

	Berne	Fribourg	Genève	Jura	Neuchâtel	Valais	Vaud	S/total	Tessin**	TOTAL
Clé de répartition (%)	4	9.8	24.4	3.9	9.5	11.4	37	100	Forfait	
Contributions ordinaires 2013	219'822	538'564	1'340'913	214'326	562'077	626'492	2'033'352	5'535'547	70'000	5'605'547
SG CIIP yc DLF/GPSR	134'490	329'500	820'387	131'127	319'413	383'296	1'244'030	3'362'243		3'362'243
IRDIP yc Consortiums	85'332	209'064	520'526	83'199	202'664	243'197	789'322	2'133'304		2'133'304
Avantage de site NE					40'000				70'000	40'000
Tessin										70'000
*Unité moyens d'enseignement	74'206	181'805	452'657	72'351	176'239	211'487	686'406	1'855'152		1'855'152
Nouvelle clé de répartition valable de 2014 à 2018/sous réserve adoption clé CDIP (cantons bilingues)										
Clé de répartition (%)	4.3	10.9	23.4	3.6	8.8	12	37	100	Forfait	
Différentiel 2013/2014	16'487	60'451	-54'955	-16'487	-38'469	32'973	0	0	0	0
Contributions ordinaires 2014	236'309	599'015	1'285'958	197'840	523'608	659'466	2'033'352	5'535'547	70'000	5'605'547
SG CIIP yc DLF/GPSR	144'576	366'484	786'765	121'041	295'877	403'469	1'244'030	3'362'243		3'362'243
IRDIP yc Pisa	91'732	232'530	499'193	76'799	187'731	255'996	789'322	2'133'304		2'133'304
Avantage de site NE					40'000				70'000	40'000
Tessin										70'000
*Unité moyens d'enseignement	90'085	228'354	490'228	75'420	184'359	251'399	775'147	2'094'992		2'094'992
Différentiel 2014/2015	4'726	11'980	25'719	3'957	9'672	13'189	40'667	109'911	0	109'911
Contributions ordinaires 2015	241'035	610'995	1'311'677	201'796	533'280	672'655	2'074'019	5'645'458	70'000	5'715'458
SG CIIP yc DLF/GPSR	147'468	373'814	802'500	123'462	301'795	411'539	1'268'911	3'429'488		3'429'488
IRDIP yc Pisa	93'567	237'181	509'177	78'335	191'485	261'116	805'109	2'175'970		2'175'970
Avantage de site NE					40'000				70'000	40'000
Tessin										70'000
*Unité moyens d'enseignement	68'513	173'674	372'840	57'360	140'213	191'200	589'534	1'593'335		1'593'335
Différentiel 2015/2016	4'821	12'220	26'234	4'036	9'866	13'453	41'480	112'109	0	112'109
Contributions ordinaires 2016	245'855	623'215	1'337'911	205'832	543'146	686'108	2'115'500	5'757'567	70'000	5'827'567
SG CIIP yc DLF/GPSR	150'417	381'291	818'550	125'931	307'831	419'769	1'294'289	3'498'078		3'498'078
IRDIP yc Pisa	95'438	241'924	519'360	79'902	195'315	266'339	821'211	2'219'489		2'219'489
Avantage de site NE					40'000				70'000	40'000
Tessin										70'000
*Unité moyens d'enseignement	39'009	98'884	212'283	32'659	79'833	108'863	335'661	907'193		907'193
Différentiel 2016/2017	4'917	12'464	26'758	4'117	10'063	13'722	42'310	114'351	0	114'351
Contributions ordinaires 2017	250'772	635'679	1'364'669	209'949	553'209	699'830	2'157'810	5'871'918	70'000	5'941'918
SG CIIP yc DLF/GPSR	153'426	388'916	834'921	128'449	313'987	428'165	1'320'174	3'568'039		3'568'039
IRDIP	97'347	246'763	529'748	81'500	199'221	271'665	837'635	2'263'879		2'263'879
Avantage de site NE					40'000				70'000	40'000
Tessin										70'000
*Unité moyens d'enseignement	-97'893	-248'149	-532'723	-81'957	-200'340	-273'191	-842'339	-2'276'593		-2'276'593

***Unité des moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire : contribution sous réserve de l'évolution des projets, des commandes des cantons.**

Le différentiel ne concerne que le budget de fonctionnement ordinaire SG CIIP et IRDP. Les montants investis dans l'UMER seront remboursés aux cantons.

** La subvention du Tessin est indexée annuellement selon l'IPC (accord du 31.05.2012)

SG CIIP/ budget adopté par l'Assemblée plénière du 8 mars 2013

P
L
A
N
I
F
I
C
A
T
I
O
N

F
I
N
A
N
C
I
E
R
E

CIIP - Budget 2014 et planification financière consolidés : SG CIIP, IRDP, UMER, FP, SO, BUDGET 2014 et Unité des moyens d'enseignement

version du 8 mars 2013/AP		BUDGET 2013					BUDGET 2014				
	Libellés	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux
3	CHARGES	3'723'900	2'530'400	13'495'523	2'351'000	22'100'823	3'957'200	2'583'800	13'547'152	2'551'000	22'639'152
30	Charges de personnel	2'295'000	2'038'800	955'000	190'000	5'478'800	2'444'000	2'134'500	920'000	315'000	5'813'500
31	Charges de biens et services	311'800	343'100	212'000	49'500	916'400	328'700	349'400	227'300	71'100	976'500
	· Fournitures	81'000	124'000	133'000	20'000	358'000	93'100	127'000	147'600	30'800	398'500
	· Immeubles	139'000	182'500	59'000	17'000	397'500	136'000	185'300	56'700	24'300	402'300
	· Autres frais divers	91'800	36'600	20'000	12'500	160'900	99'600	37'100	23'000	16'000	175'700
32	Prestations programme d'activité	480'100	35'000	11'541'853	2'111'500	14'168'453	549'500	31'400	11'244'849	2'164'900	13'990'649
3200	Organes centraux	13'000	3'500			16'500	14'500	2'400			16'900
3201	Communication	11'000				11'000	4'000				4'000
3202	Coordination école obligatoire	62'500	19'000			81'500	50'000	15'000			65'000
3203	Domaines disciplinaires	40'000				40'000	35'000				35'000
3204	Formation des enseignants	5'000			10'000	5'000	9'000			15'000	9'000
3205	Degré secondaire 2	7'000				7'000	45'000				60'000
3206	Orientation professionnelle	2'000				2'000	2'000				2'000
3207	Moyens d'enseignement		12'500	11'541'853	2'101'500	13'643'353		87'000	11'244'849	2'149'900	13'394'749
3208	MITIC	71'600				71'600					87'000
3210	Enseignement spécialisé	186'000				186'000	186'000				186'000
3211	Affaires culturelles	2'000				2'000	22'000				22'000
3212	Développement durable	80'000				80'000	95'000				95'000
3230	Activités nationales/internationales		12'500			12'500	14'000				14'000
	Amortissements	0	0	786'670	0	786'670	0	0	1'155'003	0	1'155'003
	*Amortissements sur ME, rendu aux cantons	0	0	786'670	0	786'670	0	0	1'155'003	0	1'155'003
34	Charges financières	0	0	0	0	0	635'000	68'500	0	0	703'500
35	Domaines particuliers d'activité	637'000	113'500	0	0	750'500	260'000	260'000	0	0	260'000
	· Glossaire des patois de la Suisse rom.	260'000				260'000	308'000	67'000			308'000
	· Délégation à la langue française (SLFF)	334'000				334'000	67'000	18'500			18'500
	· Soutien à des organisation tierces	43'000				43'000	50'000				50'000
	· Travaux de recherche		23'500			23'500					
	· Consortiums romands/Pisa		90'000			90'000					
4	REVENUS	3'576'543	2'493'804	13'495'523	2'351'000	21'916'870	3'580'243	2'581'004	13'547'152	2'551'000	22'259'399
42	Taxes	11'500	340'500	10'398'701	2'000'000	12'750'701	11'500	427'700	10'297'157	2'200'000	12'936'357
4250	Ventes	2'000	2'000	10'398'701	2'000'000	12'400'701	11'500	2'000	10'297'157	2'200'000	12'499'157
4260	Remboursements de tiers	11'500	338'500	0	0	350'000	0	425'700	0	0	437'200
43	Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Revenus financiers	1'000	0	0	0	1'000	1'000	0	0	0	1'000
45	Prélèvements sur capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	· Pôle de recherche/réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	Contributions des cantons	3'452'243	2'153'304	3'096'822	0	8'702'369	3'452'243	2'153'304	3'249'995	0	8'855'542
	· Contribution ordinaire	3'362'243	2'133'304	455'000		5'950'547	3'362'243	2'133'304			5'495'547
	· Contribution du Tessin (forfait indexé)	70'000				70'000	70'000				70'000
	· Contribution Neuchâtel, site (forfait)	20'000	20'000			40'000	20'000	20'000			40'000
4690	*Contribution UMER, moyens d'enseignement	111'800	0	2'641'822	0	2'641'822	115'500	0	3'249'995	0	3'249'995
4690	Contributions externes	111'800	0	0	351'000	462'800	115'500	0	351'000	0	466'500
Excédents		-147'357	-36'596	0	0	-183'953	-376'957	-2'796	0	0	-379'753

* La contribution des cantons pour l'UMER-SO est finalement égale à la différence des deux lignes bleues (contribution UMER moins montant rendu aux cantons sur la base des ventes).

CIIP - Budget 2014 et planification financière consolidés : SG CIIP, IRDP

et Unité des moyens d'enseignement

	version du 8 mars 2013/AP										PF 2015					PF 2016					PF 2017					
	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	SG CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	Totaux	
3 CHARGES	3'834'200	2'667'600	18'090'898	2'551'000	27'143'698	3'869'200	2'586'500	19'454'727	2'551'000	28'461'427	3'908'700	2'586'800	21'056'625	2'551'000	30'103'125	3'908'700	2'586'800	21'056'625	2'551'000	30'103'125	3'908'700	2'586'800	21'056'625	2'551'000	30'103'125	
30 Charges de personnel	2'379'000	2'210'300	935'000	320'000	5'844'300	2'414'000	2'177'200	950'000	325'000	5'866'200	2'449'000	2'175'500	965'000	330'000	5'919'500	2'449'000	2'175'500	965'000	330'000	5'919'500	2'449'000	2'175'500	965'000	330'000	5'919'500	
31 Charges de biens et services	312'700	357'400	227'300	71'100	968'500	314'700	359'400	227'300	71'100	972'500	320'700	361'400	227'300	71'100	980'500	320'700	361'400	227'300	71'100	980'500	320'700	361'400	227'300	71'100	980'500	
Fournitures	91'100	131'500	147'600	30'800	401'000	91'100	131'500	147'600	30'800	401'000	91'100	131'500	147'600	30'800	401'000	91'100	131'500	147'600	30'800	401'000	91'100	131'500	147'600	30'800	401'000	
Immeubles	137'000	188'800	56'700	24'300	406'800	139'000	190'800	56'700	24'300	410'800	140'000	192'800	56'700	24'300	413'800	140'000	192'800	56'700	24'300	413'800	140'000	192'800	56'700	24'300	413'800	
Autres frais divers	84'600	37'100	23'000	16'000	160'700	84'600	37'100	23'000	16'000	160'700	89'600	37'100	23'000	16'000	165'700	89'600	37'100	23'000	16'000	165'700	89'600	37'100	23'000	16'000	165'700	
32 Prestations programme d'activité	509'500	31'400	15'103'869	2'159'900	17'804'669	499'500	31'400	16'105'074	2'154'900	18'790'874	500'000	31'400	17'032'903	2'149'900	19'714'203	500'000	31'400	17'032'903	2'149'900	19'714'203	500'000	31'400	17'032'903	2'149'900	19'714'203	
3200 Organes centraux	14'500	2'400			16'900	14'500	2'400			16'900	14'500	2'400		16'900	14'500	2'400			16'900	14'500	2'400				16'900	
3201 Communication	4'000				4'000	4'000				4'000	4'000				4'000	4'000				4'000	4'000					4'000
3202 Coordination école obligatoire	50'000	15'000			65'000	50'000	15'000			65'000	50'000	15'000			65'000	50'000	15'000			65'000	50'000	15'000				65'000
3203 Domaines disciplinaires	35'000				35'000	35'000				35'000	35'000				35'000	35'000				35'000	35'000					35'000
3204 Formation des enseignants	9'000				9'000	9'000				9'000	9'000				9'000	9'000				9'000	9'000					9'000
3205 Degré secondaire 2	5'000			15'000	20'000	5'000				20'000	5'000				20'000	5'000				20'000	5'000					20'000
3206 Orientation professionnelle	2'000				2'000	2'000				2'000	2'000				2'000	2'000				2'000	2'000					2'000
3207 Moyens d'enseignement	102'000		151'03'869	2'144'900	17'248'769	102'000		16'105'074	2'139'900	18'244'974	102'500		17'032'903	2'134'900	19'167'803	102'500		17'032'903	2'134'900	19'167'803	102'500		17'032'903	2'134'900	19'167'803	
3208 MITIC	186'000				186'000	186'000				186'000	186'000				186'000	186'000				186'000	186'000					186'000
3210 Enseignement spécialisé	22'000				22'000	22'000				22'000	22'000				22'000	22'000				22'000	22'000					22'000
3211 Affaires culturelles	80'000				80'000	80'000				80'000	80'000				80'000	80'000				80'000	80'000					80'000
3212 Développement durable																										
3230 Activités nationales/Internationales		14'000			14'000		14'000			14'000		14'000			14'000		14'000			14'000		14'000				14'000
Amortissements	0	0	1'824'729	0	1'824'729	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	
*Amortissements sur ME, rendu aux cantons	0	0	1'824'729	0	1'824'729	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0	0	2'172'353	0	2'172'353	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
35 Domaines particuliers d'activité	633'000	68'500	701'500	641'000	659'500	633'000	641'000	659'500	641'000	659'500	633'000	641'000	659'500	641'000	659'500	633'000	641'000	659'500	641'000	659'500	633'000	641'000	659'500	641'000	659'500	
Glossaire des patois de la Suisse rom.	260'000		260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000	
Délégation à la langue française (SLFF)	306'000		306'000	314'000	314'000	306'000	314'000	314'000	314'000	314'000	306'000	314'000	314'000	314'000	314'000	306'000	314'000	314'000	314'000	314'000	314'000	314'000	314'000	314'000	314'000	
Soutien à des organisation tierces	67'000		18'500	67'000	18'500	67'000	18'500	67'000	67'000	18'500	67'000	18'500	67'000	67'000	18'500	67'000	18'500	67'000	67'000	18'500	67'000	18'500	67'000	67'000	18'500	
Travaux de recherche		18'500			18'500		18'500			18'500		18'500			18'500		18'500			18'500		18'500				18'500
Consortiums romands/Pisa		50'000			50'000		50'000			50'000		50'000			50'000		50'000			50'000		50'000				50'000
4 REVENUS	3'647'488	2'517'770	18'090'898	2'551'000	26'807'156	3'716'078	2'487'389	19'454'727	2'551'000	28'209'194	3'786'039	2'499'279	21'056'625	2'551'000	29'892'943	3'786'039	2'499'279	21'056'625	2'551'000	29'892'943	3'786'039	2'499'279	21'056'625	2'551'000	29'892'943	
42 Taxes	11'500	321'800	14'672'834	2'200'000	17'206'134	11'500	247'900	16'375'181	2'200'000	18'834'581	11'500	215'400	20'501'796	2'200'000	22'928'696	11'500	215'400	20'501'796	2'200'000	22'928'696	11'500	215'400	20'501'796	2'200'000	22'928'696	
4250 Ventes		2'000	14'672'834	2'200'000	16'874'834		2'000	16'375'181	2'200'000	18'577'181		2'000	20'501'796	2'200'000	22'703'796		2'000	20'501'796	2'200'000	22'703'796		2'000	20'501'796	2'200'000	22'703'796	
4260 Remboursements de tiers	11'500	319'800	0	0	331'300	11'500	245'900	0	0	257'400	11'500	213'400	0	0	224'900	11'500	213'400	0	0	224'900	11'500	213'400	0	0	224'900	
43 Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
44 Revenus financiers	1'000	0	0	0	1'000	1'000	0	0	0	1'000	1'000	0	0	1'000	1'000	0	0	0	1'000	1'000	0	0	0	1'000		
45 Prélèvements sur capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pôle de recherche/réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
46 Contributions des cantons	3'519'488	2'195'970	3'418'064	0	9'133'522	3'588'078	2'239'489	3'079'546	0	8'907'113	3'658'039	2'283'879	554'829	0	6'496'747	3'658'039	2'283'879	554'829	0	6'496'747	3'658'039	2'283'879	554'829	0	6'496'747	
Contribution ordinaire	3'429'488	2'175'970			5'605'458	3'498'078	2'219'489			5'717'567	3'568'039	2'263'879			5'831'918	3'568'039	2'263'879			5'831'918	3'56					

COMMENTAIRES BUDGET 2014 DE LA CIIP (4 centres financiers)

Les commentaires en gras annoncent les objets nouveaux

Nos	Libellés	SG-CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP
30	<p>Charges de personnel</p> <p>L'Assemblée plénière a confirmé en 2012 la création d'un poste dont la fonction principale sera d'assurer la sélection de ressources documentaires multimédia et des collaborations avec la RTS en lien avec le PER. Vu les responsabilités, la fonction est répartie en le SG-CIIP et l'UMER-SO.</p> <p>Pour tous les centres financiers : augmentation du taux des cotisations de la caisse de pensions, légère marge pour renchérissement, promotions. Autres frais de personnel (perfectionnement). Mandats divers (service des ressources humaines Etat NE).</p>	<p>Personnel permanent de l'IRDP (voir tableau). Le chef de projet ayant pour mandat l'évaluation de l'anglais (décision CIIP septembre 2007) reste en poste.</p> <p>Engagement d'assistants sur les projets de recherche : Projets liés à l'ERF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PER/CSR : indicateurs, monitoring notamment par rapport à la transition et au profil des intervenants en milieu éducatif, analyse du rapport suisse sur l'éducation 2014 - Epreuves romandes communes: analyse du PER et des MER pour définir un référentiel d'évaluation nécessaire à l'élaboration d'items. 0.5 EPT sont admis pour la deuxième moitié 2013 et reconduit 1EPT en 2014. Par ailleurs, env. 2.5 EPT du personnel fixe (compte 3000) seront affectés à l'élaboration d'items de tests, principalement utilisables dans le projet qui sera défini par le GPL pour les futures épreuves romandes communes, mais aussi le cas échéant dans le cadre d'une évaluation de compétences de base. <p>Un poste de chef de projet pour les épreuves communes n'est pas retenu pour l'instant par l'Assemblée plénière.</p> <p>Projets à financement externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'introduction de la 2ème langue étrangère en Suisse romande et dans les cantons de la NWEDK (Passepartout et MORE en SR). - PISA - Evaluation selon standards HarmoS (langue 2). - Indexation matériel didactique audiovisuel (Fonds Yersin). 	<p>Personnel permanent de l'UMER (voir tableau) : collaborateurs scientifiques rattachés aux moyens d'enseignement et une petite équipe administrative, financière et de gestion inhérente aux frais généraux du système de production des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire.</p>	<p>Personnel permanent de l'UMER-FP (voir tableau), l'OFFT subventionne environ 60% des salaires (personnel permanent) de cette unité de production, selon le contrat en vigueur de 2010 à 2013. Les ressources augmentent vu l'ampleur que prend ce domaine, le contrat avec l'OFFT devra repartir sur de nouvelles bases.</p>	<p>Salaires occasionnels</p> <p>Maintien en 2014, d'un poste partiel pour le suivi du Plan d'études romand au service de la commission pédagogique.</p> <p>Mandats divers. Apprenti-e.</p>

COMMENTAIRES BUDGET 2014 DE LA CIIP (4 centres financiers)

Nos	Libellés	SG-CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP
310	Fournitures	Matériel de bureau, imprimés, télécommunications, frais postaux, photocopieurs, matériel informatique et mobilier. Convention avec le service informatique de l'entité neuchâtelaise, réseau informatique cantonal (la prise en compte de tous les coûts liés à la gestion informatique ainsi que l'augmentation du nombre de serveurs recevant les différentes applications nécessaires au bon fonctionnement et au développement des travaux UMER, entraînent une augmentation importante du budget, laquelle sera répercutée déjà en 2013). Coût annuel d'utilisation et maintenance de logiciels, sites internet, etc. Livres, périodiques et droits d'auteurs revue de presse pour le service de la documentation de l'IRDP. Matériel de recherche scientifique pour l'IRDP.			
313	Immeubles	Loyers des bâtiments : Fbg de l'Hôpital 68 et 43/45 (augmentation au 68). Electricité, chauffage, taxes déchets. Frais d'entretien : contrat avec une entreprise de nettoyage pour le Fbg de l'Hôpital 68 et les jardins.			
314	Divers	Frais des collaborateurs, déplacements. Assurances. Manifestations et receptions d'hôtes. Participation à des congrès, journées d'étude. Mandats généraux (révision des comptes, avis juridiques/financiers). Sortie du personnel dans le cadre du 140ème anniversaire de la CIIP.			
32	<i>Prestations programme d'activité</i>				
3200	Organes centraux	Différents frais pour les organes centraux qui gèrent la globalité des prestations nommées ci-dessous (yc la commission de la recherche en éducation).	Conseil scientifique		
3201	Communication	Bulletins d'information. Le rapport annuel est déposé sur le site. Conférences de presse.			
3202	Coordination école obligatoire	Conférence CLEO et commissions permanentes du domaine de l'enseignement obligatoire (COPEP, COMEVAL, COMOS). Un colloque et deux séminaires organisés par la COPEP.	Frais pour dispositif de suivi du PER.		
3203	Domaines disciplinaires	Groupes disciplinaires ou transdisciplinaires dans les domaines du PER.			
3204	Formation des enseignants	Conférence CLFE, groupes de travail, Fordif. Journée de réflexion.			
3205	Degré secondaire 2	Conférence CLPO et commissions rattachées. Evaluation externe du modèle romand santé CHF 30'000 et projet de plan d'études romand maturité professionnelle sur la base du nouveau PEC MP fédéral CHF 10'000			CREME et COREFP, commissions pour les moyens de la formation professionnelle. Groupe MENU pour les moyens numériques.
3206	Orientation professionnelle	Conférence CLOR.			
3207	Moyens d'enseignement			Crédits d'études, travaux d'auteurs, d'édition pour de nouveaux moyens dont les travaux sont en cours. Recommandes et réimpressions	Groupes d'étude, travaux d'auteurs, d'édition, de réimpression. Mandat technique et de distribution révisé, location. Production numérique.

COMMENTAIRES BUDGET 2014 DE LA CIIP (4 centres financiers)

Nos	Libellés	SG-CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP
3208	MITIC Semaine des médias Site e-media	Commissions COMETE et CORENE. Semaine des médias. Fiches cinéma pour le site e-media. Journée RomandTic bisannuelle. Partenariat cinémathèque suisse. TRIBUne jeunes cinéphiles. Les activités MITIC reçoivent des subventions de l'Office fédéral de la culture qui compense une partie des charges (en hausse dès 2013).			
3210	Enseignement spécialisé	Conférence CLPS, journée de réflexion, matériaux d'information. Contrats de prestations CSPS et EESP pour un observatoire des troubles du spectre autistique, CHF160'000.			
3211	Politique culturelle	Conférence CDAC. Mandat sur un possible développement des dispositifs de soutien au livre et à l'écrit puis pour un dispositif de médiation culturelle, CHF 20'000 .			
3212	Développement durable	Contrat de prestations à la nouvelle fondation nationale "éducation21", éducation en vue d'un développement durable, à hauteur de CHF 80'000, ceci dès janvier 2013, dans la suite des mandats confiés jusqu'alors à la FED et la FEE. Indemnités de séances. Forum EDD bisannuel.			
3230	Participations nationales/internationales		Analyses scientifiques, congrès, journées d'études.		
	Amortissement du crédit ME			Remboursement aux cantons des crédits d'investissement mis à disposition pour la réalisation des moyens d'enseignement	
3401	Financement du Glossaire des patois de la Suisse romande	Par Convention entre la CIIP et l'Université de Neuchâtel, les activités du Glossaire sont rattachées, depuis août 2008, comme "laboratoire" du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université. Financement à 20% par la CIIP.			

COMMENTAIRES BUDGET 2014 DE LA CIIP (4 centres financiers)

Nos	Libellés	SG-CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP
3402	Financement de la Délégation à la langue française, DLF Semaine de la langue française, SLFF	<p>Les activités de la DLF sont fixées par un mandat CIIP du 31.08.2007, considérant la décision du comité de la CDIP 2007. L'entier des salaires pour la Délégation et pour la Semaine de la langue française (SLFF) est porté sur ce compte (plus une indemnité pour la présidence de ladite Délégation et gestion du site par un poste partiel). Indemnités de séances, frais de représentation aux rencontres des organismes linguistiques, actes de séminaires et mandats spécifiques.</p> <p>Les prestations du programme de la SLFF se montent à CHF 65'000 (redimensionnement des activités), montant subventionné par différentes institutions (compte recettes). La CIIP participe à l'organisation de cette manifestation à hauteur de CHF 83'000 yc le salaire du chargé de mission à 60%.</p>			
3404	Soutien à des organisations tierces	<p>AIDEP-CROTCHES CHF 30'000. Fondation "La Science appelle les jeunes" pour un concours annuel ouvert aux gymnasiens CHF 15'000. FREREF : cotisation à la Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation CHF 12'000. SER : Assises du syndicat des enseignants romands CHF 10'000.</p>			
	Travaux de recherche		Frais pour projets de recherche		
	Consortiums romands		Poursuite des enquêtes PISA - 2012 - (fin en 2016).		
RECETTES					
4250	Ventes		Vente de publications IRDP	<p>La vente des moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire s'adresse aux cantons. Evaluation des recettes yc sur les réimpressions (pas encore d'engagement des cantons).</p>	<p>Pour la formation professionnelle, la vente s'adresse à tout public, avec une part essentielle aux écoles et aux librairies.</p>
4260	Remboursement de tiers, recettes diverses	Sous-location de l'annexe du bâtiment Fbg Hôpital 68. Divers	Participation à des mandats externes par l'IRDP, autant dans le domaine de la recherche nationale qu'internationale : PISA, ADMEE, standards HarMos, Passepartout, diverses expertises.		

COMMENTAIRES BUDGET 2014 DE LA CIIP (4 centres financiers)

Nos	Libellés	SG-CIIP	IRDP	UMER-SO	UMER-FP	
45	Prélèvements sur capitaux propres	Cas échéant, le déficit est absorbé par le capital de roulement.				Budget équilibré. En cas d'excédents charges/revenus, compte de réserve au bilan, rectification sur le prix page, donc compensation possible dans les 12 mois.
46	Contribution des cantons	<p>La clé de répartition sur la base de la population résidante permanente par canton est mise à jour selon le relevé de l'OFS 2011, la répartition linguistique est établie conformément à la clé CDIP en vigueur. Les contributions des cantons sont augmentées de 0% (utilisation de la réserve, dérogation RFI) par rapport à 2013 et dans la planification financière 2015-2017 pour les activités du SG CIIP et de l'IRDP (1% au budget 2013). Ceci comprend l'engagement de la CIIP à financer le fonctionnement du Glossaire à hauteur d'un montant fixe de CHF 260'000.</p> <p>L'excédent de charges annoncés doit être couvert par les cantons au titre des investissements nécessaires à la réalisation des moyens d'enseignement, ce résultat est déduit du montant des amortissements rendus au canton (entrées/sorties) pour obtenir le montant de la contribution.</p>				Néant
	Tessin	La contribution statutaire forfaitaire du Tessin est indexée selon l'indice suisse des prix à la consommation.				
	Avantage de site	L'avantage de site de l'Elat de Neuchâtel est versé moitié/moitié au SG CIIP et à l'IRDP				
4690	Contributions externes	<p>La CDIP participe aux travaux de la Délégation à la langue française pour un montant de CHF 10'000. La Semaine de la langue française est subventionnée par de nombreux sponsors et partenaires internationaux, nationaux, cantonaux, associations (CHF 65'000).</p> <p>L'Office fédéral de la culture subventionne des projets de médiation de la culture cinématographique (2013 à 2015 CHF 38'000).</p>				<p>Subvention OFFT selon contrat (fin déc. 2013), suite à renégocier.</p> <p>Subvention des écoles prof. 2.- par apprenti-e.</p>

SG-CIIP / 22 janvier 2013, corrigé suite à l'Assemblée plénière du 8 mars 2013

CIIP

UNITE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET DES RESSOURCES DIDACTIQUES - UMER SO
 **Crédits d'investissement à solliciter (en bleu) auprès de la CIIP (à charge des cantons) et remboursements prévisibles selon plans d'amortissement

		2014			2015			2016			2017			COMMENTAIRES
		Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	
version du 22.01.2013														
Dépenses et recettes pour les cantons selon clé de répartition en vigueur (sauf maths 9-11)														
MOYENS ROMANDS	Date approbation CIIP	Crédit d'investissement global			Dépenses et recettes pour les cantons selon clé de répartition en vigueur (sauf maths 9-11)									
crédits en cours (en noir)														
crédits à solliciter (en bleu)														
LANGUES														
FRA - compléments*	2012	503'200	financés sur marge ME Français											
Grammaire de référence	2012	588'300	17'300	112'586	17'300	66'600	17'300	68'186	50'886	17'300	68'186	50'886		mutualisation de supports complémentaires, dès 2013
Anglais 7-11	2010	1'041'400	212'300	45'981	212'300	70'840	212'300	84'560	-127'720	22'300	102'247	79'947		Cycles 2 et 3 (mémentos), avec produits dérivés, dès 2013/Haier More et English in Mind par Cambridge University Press
Allemand 5-11	2012	498'000	59'300	9'597	59'300	16'978	59'300	24'360	-34'940	59'300	24'682	-34'618		Des Grüne Max, Junior et Geni@al Klick par Langenscheidt
Linguaevel / Schulverlag		606'000	117'300	0	217'300	0	217'300	0	-217'300	217'300	606'000	583'700		adaptation française + développement allemand langue étrangère
MATHEMATIQUES - SCIENCES DE LA NATURE														
Maths 1-4	2013	1'376'900	8'700	0	256'300	0	608'050	0	-608'050	496'050	133'421	-362'629		projet éditorial en cours pour Maths 1-8, sortie dès 2017
Maths 5-8	2013	3'024'100	334'100	0	701'250	168'776	651'250	233'512	-417'738	701'250	344'488	-356'762		projet éditorial en cours pour Maths 1-8, sortie dès 2015
Maths 9-11	2010	3'338'616	74'700	40'1761	74'700	380'239	74'700	204'128	129'428	8'700	74'700	66'000		amortissement des avances sur 6 ans -> 2016 puis suivi d'édition
Sciences de la nature 5-8	2012	58'600	0	26'800	0	0	0	0	0	0	0	0		Odysseo par Magnard, sortie dès 2013
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES														
Géographie 5-8	2010	2'377'400	484'300	193'618	501'300	221'543	413'300	333'246	-80'054	42'300	268'086	225'786		sortie géo 5ème 2013/6ème 2014/7ème 2015/8ème 2016
Géographie 9-11	2013	1'972'800	485'300	0	495'300	112'731	380'300	164'588	-215'712	42'300	220'954	178'654		projet éditorial en cours, sortie en 2015 pour la 9ème année
Histoire 5-8	2010	3'018'400	579'300	298'261	569'300	274'400	404'300	447'391	43'091	42'300	447'391	405'091		sortie histoire 5-6 en 2014, 7-8 en 2016
Histoire 9-11	2013	2'260'800	574'300	0	574'300	184'706	416'300	284'447	-131'853	42'300	376'800	334'500		projet éditorial en cours, sortie 2015 ou 2016 pour la 9ème année
ARTS														
Activités créatrices et manuelles														
Livre du maître 1-11	2013	621'100	81'000	0	168'500	261'516	93'016	261'516	93'016	130'500	98'068	-32'432		projet éditorial en cours
Musique														
Méthodologie 1-11	2013	606'200	188'500	66'400	178'500	66'400	86'000	66'400	-19'600	26'000	66'400	40'400		méthodologie cycles 1-3, recueil de chansons cycle 3 dès 2013
Arts visuels														
CORPS ET MOUVEMENT														
FORMATION GENERALE														
TOTAUX			3'216'400	1'155'004	4'025'650	1'824'729	3'708'900	2'172'354	-1'536'546	1'652'900	2'831'423	1'178'523		

* ressources électroniques financées par la marge sur les moyens de français.

** le crédit d'investissement comprend les coûts relatifs aux auteurs, groupes de travail, suivi des travaux par les collaborateurs scientifiques du SG CIIP, frais techniques, droits..... sans les coûts de production des moyens. La marge fixée sur le prix de vente destinée à amortir ce crédit permet le remboursement aux cantons en fonction des exemplaires vendus.